

Compte rendu du Conseil Municipal du 24 février – 20h00
Séance à huis clos

L'article 6, II de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 permet que le Conseil Municipal se déroule à huis clos.

Nombre de conseillers en exercice : 22 - Présents : 19 – Votants : **16**

Le vingt quatre février deux mil vingt et un à vingt heures le conseil municipal de la commune de SAINT-SIMEON DE BRESSIEUX dûment convoqué, s'est réuni en session à huis clos à la mairie sous la présidence de M.Éric SAVIGNON.

Date de convocation du conseil municipal : 18/02/2021

Présents : SAVIGNON Éric, DESCOURS Christian, POURCEL Sandrine, GLANDUT Pierre, BOUVIER – RAMBAUD Sylvie, TENA Gilbert, adjoints, DARBONVILLE Arnaud, GOTTLING Astrid, GOURDAIN Jean – François, SECOND Ghislaine, GARNIER Philippe, BOUADDI Lina, CAILLAT Jean Michel, DUPORT Valérie, PERALDI Franck, PORCHEY Marie Luce, GILIBERT Brice, MARILLAT Gaëlle, THIVOZ Florian, conseillers municipaux.

Pouvoir(s) : /

Absents excusés : PAUL Fabienne
LECOUTRE Martial
CHARLET Mylène

Secrétaire de séance : GOURDAIN Jean François

Début de la séance : 20 H12

DECISION prise par le maire :

- Vente du Fiat Fiorono Combi Blanc, acquis en février 2009, au prix de 1 481.76€ à la concession By my Car à Fontaine

Convention entre ADELIS, Association pour le développement du lien social et la Mairie

Estelle BROTONS, Directrice de l'association d'ADELIS, présente la structure aux élus :

- Créée en 2005 en collaboration avec les habitants de St Siméon de Bressieux, la mairie et la Communauté de communes de la Bièvre
- Favoriser et soutenir les initiatives locales et citoyennes
- Développer une politique sociale culturelle et solidaire pour tous
- Proposer des services aux enfants comme aux adultes
- Moyens de communication via le site et page facebook

L'accueil de Loisirs de 3/11ans est un des services le plus important.

Ce service est financé en partie par la Caisse d'Allocations Familiales, la participation des familles et la commune.

Lecture de la convention entre la Commune de St Siméon de Bressieux et ADELIS par Marie Luce PORCHEY, présidente de l'association ADELIS.

La convention fixe les règles du partenariat entre les deux parties. Elle détermine les procédures de mise en œuvre des diverses actions engagées et définit les modalités de participation de la commune au financement des activités.

La convention est conclue du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024 (en raison du partenariat et des projets avec la CAF).

VOTE : 18 voix pour et 1 abstention

Convention de groupement de commandes avec Bièvre Isère Communauté pour les travaux d'aménagement de la Grande Rue (2^{ème} tranche)

Le Maire expose à l'Assemblée, que dans le cadre des travaux de la 2^{ème} tranche de la Grande Rue, estimés à 1 500 000 € TTC pour la commune et 900 000 € TTC pour Bièvre Isère Communauté, Bièvre Isère Communauté intervient pour réhabiliter la canalisation d'eau potable et mettre en séparatif le réseau d'assainissement unitaire existant (eaux pluviales et eaux usées).

Ce point est composé de 3 délibérations :

- 1) Il convient d'établir une convention constituant un groupement de commandes, afin d'organiser la consultation des entreprises et de prévoir les modalités d'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant.
Avec l'accord de Bièvre Isère, la commune de St-Siméon de Bressieux est proposée pour être le coordonnateur du groupement.

La convention est adoptée à l'unanimité

- 2) Il convient de nommer un représentant de Saint Siméon de Bressieux à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes (Thierry ROLLAND, président et Michel VEYON suppléant de Bièvre Isère Communauté).

Il est proposé les représentants suivants :

Titulaire : Eric SAVIGNON

Suppléant : Gilbert TENA

La nomination est approuvée à l'unanimité.

- 3) Il convient d'établir une convention avec les propriétaires situés Grande Rue (2^{ème} tranche), la commune de Saint Siméon de Bressieux et l'entreprise, pour la mise en séparatif des branchements (60 concernés).

Il est proposé de répartir le financement de la mise aux normes de leur branchement selon la clé de répartition habituelle suivante :

- 1/3 à la charge du propriétaire
- 1/3 à la charge de Bièvre Isère Communauté
- 1/3 à la charge de la Commune

Le montant global estimatif des travaux s'élève à environ 230 000 euros Ht soit environ 71 000 euros Ht à la charge de chacun.

Le Maire informe l'Assemblée que les particuliers concernés par ces travaux auront 2 ans pour se mettre en conformité après réception des travaux de la Grande Rue.

Au-delà de ce délai de 2 ans, les frais de raccordement seront entièrement à la charge du propriétaire

La convention est adoptée à l'unanimité.

Attribution subvention de projet au Sou des Ecoles commencé en 2020

Exposé par Christian DESCOURS

Dans une démarche de développement durable, deux classes de l'école élémentaire publique ont travaillé sur le thème de la découverte des rapaces nocturnes commencé en 2020 avec l'intervention de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO).

La dernière séance de construction de nichoirs, intervention et matériel bois est évaluée à 530€.

Il sera proposé de verser une subvention de 500€. La subvention sera prise sur budget 2021.

Attribution de la subvention approuvée à l'unanimité

Convention avec la Poste suite à l'état des lieux

Exposé par Gilbert TENA

Il rappelle la résiliation du bail au 31 octobre 2020.

Prévu dans le bail, un état des lieux a été effectué et à fait ressortir des reprises de travaux, chiffrées par les devis suivants :

Faïence, carrelage, étanchéité : 1 560 euros

Remplacement wc : 460 euros

Electricité : 595 euros

Un courrier a été validé avec la Poste qui valide cette prise en charge.

Il est nécessaire d'établir une convention pour recevoir le remboursement de 2 615 euros.

Convention approuvée à l'unanimité

Réfection de voirie avec la commune de Châtenay

Exposé par Gilbert TENA

Des travaux de réfection de voirie ont été effectués en 2020 (et en parfait accord) sur le « chemin de la Martinière », limitrophe des 2 communes de Châtenay et de St Siméon.

Le coût de ce projet, porté par la commune de Châtenay est de 7 880 € HT.

Avec une subvention de 3 138.44 €, le restant à charge est de 4 741.56 € HT

Une convention entre la commune de Châtenay et St Siméon de Bressieux détermine les modalités financières, soit un versement de 2 370.78€ HT pour la commune de Châtenay.

Convention approuvée à l'unanimité

Adhésion au contrat cadre de fournitures de titres restaurants mis en place par le Centre de gestion 38

Exposé par Sandrine POURCEL

Le Centre de Gestion de l'Isère, présente une consultation en vue de proposer un contrat cadre de prestations sociales, concernant l'offre de titres restaurant pour le personnel territorial.

Afin de mutualiser les couts, le CDG38 propose une adhésion afin de négocier ce contrat cadre.

Les caractéristiques précises seront communiquées au terme de la procédure d'appel public à la concurrence engagée par le CDG38.

La durée du contrat est de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil Municipal décidera ultérieurement d'attribuer les chèques déjeuner aux agents ainsi que leur valeur.

Convention approuvée à l'unanimité

Création d'un poste d'agent social au CCAS à temps non complet

Exposé par le Maire

Compte tenu de l'évolution des missions du CCAS, il convient de renforcer les effectifs du service social par la création d'un emploi d'agent social à temps non complet, soit 9/35ème, pour assurer le secrétariat du CCAS à compter du 1^{er} mars 2021.

Création de poste approuvé à l'unanimité

Création de 2 rues : Lotissement de la Grande Terre et Lotissement du Vieux Chêne

Exposé par le Maire,

A la demande de la Direction Générale des Services Fiscaux et pour faciliter le raccordement à la fibre, il est nécessaire de créer les rues suivantes :

- Lotissement Domaine de la Grande Terre remplaçant le 569 rue du champ (domaine de la Grande Terre)
- Lotissement du Vieux Chêne remplaçant le 379 rue du grand champ (lotissement du Vieux Chêne).

Proposition approuvée à l'unanimité.

Fin du Conseil Municipal à 22H